Recherche RDT, 6ème programme-cadre 2002-2006: Centre Commun de recherche CCR, actions directes, programme CE

2001/0124(CNS) - 12/06/2002 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant par 526 voix pour et 5 contre, le rapport de M. Yves PIÉTRASANTA (Verts/ALE, F), le Parlement européen a approuvé la proposition sous réserve d'amendements. Le Parlement insiste sur le fait que le Centre commun de recherche devrait accorder toute son attention aux pays candidats. Le CCR devrait se concentrer en particulier sur les aspects scientifiques et techniques associés au transfert de l'acquis communautaire concernant les différentes politiques de l'Union. En outre, le CCR devrait mettre un accent particulier sur la sécurité du citoyen, qu'il s'agisse de la protection de l'environnement, de la santé ou encore de la protection contre la fraude. Enfin, le Parlement demande que le CCR développe un programme actif de connaissances et de diffusion de l'information sur les pratiques efficaces de mise en oeuvre du développement durable et qu'il mette en place un mécanisme d'aide à la décision dans la gestion des risques.